



Loi travail XXL : Des arguments pour le débat

En Marche ... vers la précarité !

Laurence Parisot (ex Présidente du Medef) « *La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?* »

La précarité, le Medef en rêve, la CGT la combat !

Pour faire simple, avec le projet de réforme du droit du travail, les salariés enchaîneraient les contrats précaires, seraient licenciés au bon vouloir de l'employeur et ne seraient pas ou peu indemnisés de leurs licenciements.

C'est sûr qu'ils vont devoir libérer de l'énergie pour survivre et chercher du travail en permanence !

Sur les 25,8 millions d'emplois que compte la France, **3,4 millions de personnes ont un statut précaire**. Il s'agit principalement de contrats à durée déterminée (7,5 % du total des emplois) et des intérimaires (2 %). Ces données de l'Insee oublient l'emploi à temps partiel et n'intègrent pas les précaires non-salariés, dont une partie, surtout la moins qualifiée, est soumise aux aléas des contrats au jour le jour. Elles masquent aussi le fait que, malgré leur contrat à durée indéterminée, une partie des salariés les moins qualifiés, notamment dans les PME, sont peu protégés des fluctuations économiques.

La précarité se développe sur le long terme avec une détérioration globale des conditions d'emploi accentuée par les différentes lois flexibilisant le marché du travail (loi de 2008 portant modernisation du marché du travail, celle de 2013 sur la sécurisation de l'emploi, les lois Macron, Rebsamen relatives au dialogue social, El Khomri). Cette précarisation de l'emploi met à mal nos régimes de retraite et le financement de la protection sociale. Elle frappe toutes les catégories d'âges, mais encore plus fortement les jeunes.

Plus de la moitié des 15 à 24 ans ont un emploi précaire en 2014, contre 17 % au début des années 1980. Pour les 25-49 ans, le taux est passé de 3 à 10 %.

8 recrutements sur 10 se font aujourd'hui par CDD, de plus en plus courts. Pour les jeunes, notamment peu qualifiés, l'emploi précaire est devenu un sas d'entrée dans l'emploi, dans lequel une partie reste enfermée un grand nombre d'années. L'âge moyen d'accès au premier CDI est passé en 15 ans de 22 ans à 27 ans, alors que le nombre d'années d'études a eu tendance à décroître [rapport loi travail 2016 - commission des affaires sociales].

..../..

La précarisation massive de l'emploi, la dégradation des conditions de travail, l'accroissement des inégalités sociales et des revenus traduisent mieux que tout discours l'importance du changement de société qui est en train de se produire. Depuis quelques

années, la précarité envahit peu à peu la vie quotidienne des Français. Elle s'est insinuée dans les domaines, jusqu'alors considérés comme les bases de la cohésion sociale -l'emploi, l'école, le logement, la famille - qu'elle a radicalement contribué à transformer.

Pour les précaires, c'est la « vie au fil des jours », d'une semaine sur l'autre, sans pouvoir faire de projets. C'est l'impossibilité de construire son avenir, d'avoir par exemple une maison, de pouvoir fonder une famille, d'accéder à l'autonomie en devant toujours compter sur le soutien moral et financier des parents et de l'entourage. C'est l'accès au crédit impossible car sans certitude de pouvoir rembourser les traites. C'est encore être contraint de faire les boulots que les autres ne veulent pas faire, être cantonné à une « variable d'ajustement », avec pour horizon le travail jusqu'au bout sans pouvoir penser à la retraite.

Il faut maintenant admettre que la précarité représente une menace réelle pour la santé, non seulement des catégories sociales les plus défavorisées, mais également -même si cela est encore difficile à évaluer avec précision-, de tous ceux qui, théoriquement plus favorisés, doivent aujourd'hui vivre et travailler dans des conditions sans rapport avec leur qualification et le niveau de vie qu'ils étaient encore en droit d'espérer il y a seulement quelques années. A terme, c'est une proportion considérable de la population qui pourrait voir sa santé menacée par ces processus massifs de précarisation, de dégradation des conditions de travail et de la diminution de la solidarité nationale.

Pour la CGT, il faut simplifier le contrat de travail en généralisant le CDI. Cela permet de sécuriser le salarié. C'est bon aussi pour l'économie et l'entreprise qui disposent ainsi de travailleurs mieux insérés dans les collectifs de travail en capacité de transmettre les savoir-faire, gages d'une meilleure production.

LUTTER CONTRE LA PRECARITE LA CGT PROPOSE :

- ✚ Pas de rémunération en dessous d'un SMIC à 1800 €, brut avec la reconnaissance des qualifications dans les grilles de salaire,
- ✚ Seuil d'embauche correspondant aux qualifications attachées au diplôme,
- ✚ la sur-taxation des contrats courts pour lutter contre l'inflation des contrats courts et précaires,
- ✚ le reclassement du salarié à la fin d'un CDD sur un poste disponible dans l'entreprise de nature à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes,
- ✚ Le maintien du contrat de travail entre deux emplois. Il s'agit de dégager le salarié de l'insécurité sociale générée par le système d'indemnisation du chômage qui peut le rejeter durablement dans l'exclusion économique et sociale.

Loi travail XXL : la volonté de généraliser le contrat de chantier

Prétendument collée aux nouveaux métiers, cette mesure préfigurerait la fin du CDI pour tous. Le Patronat en salive !

Utilisé notamment dans le BTP et par 400 entreprises de l'ingénierie (branche Syntec-Ingénierie, ce type de contrat de travail ultra souple pour l'employeur, n'a de CDI que le nom. Sa rupture est prévue dès la signature, au terme du chantier ou de la mission. Nul besoin de passer par la case licenciement économique et c'est encore plus sûr juridiquement pour l'employeur que le CDD, dont l'utilisation est encadrée par la loi. C'est le retour assuré pour le salarié à la case départ chômage, sans recevoir au passage le paiement de la prime de précarité !

Montreuil, le 6 juillet 2017